

Traditions | Proclamation des premières manifestations inscrites au Patrimoine immatériel et oral de la Communauté française

Quinze chefs-d'œuvre en hors-d'œuvre



- Carnavals, marches, tour, groupes traditionnels, géants processionnels, monstre d'osier.
- Une première cuvée avant d'autres. ■ En pré-lude au label « Unesco ». ■ Subsidies à la clé.

VALÉRY SAINTGHISLAIN

Mercredi, l'hôtel de ville de Mons hébergeait tout ce qui se fait de mieux en matière de folklore et de traditions en Communauté française : marcheurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse, échasseurs namurois, arbalétriers visétois, porteurs du Meyboom et du géant d'Ath, personnages de la Procession de Mons. Au total, les représentants de quinze manifestations (lire ci-contre) assistaient à la cérémonie officielle de proclamation des premiers chefs-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Communauté française.

Cette reconnaissance, matérialisée par l'octroi d'un parchemin honorifique, n'est pas seulement honnifique : elle donne également droit à des subventions fixées à 60 % du budget en équipement de la manifestation reconnue. Pour 2004, un budget de l'ordre de 700.000 euros a déjà été réservé à cet effet. A l'instigation de Rudy Demotte, la Communauté française fut l'une des premières, en matière de protection de son patrimoine immatériel et oral, à légiférer via un décret voté le 3 juillet 2002.

La proclamation prononcée ce mercredi s'inscrit dans cette continuité. La culture, ce n'est pas que des œuvres littéraires,

picturales, musicales ou architecturales. La culture, c'est aussi ce qui façonne notre identité, à la fois singulière et universelle. Notre langue, nos patois, nos codes vestimentaires, tout ce qui sous-tend notre art de vivre participe aussi de la culture. Or, avec la globalisation, la mondialisation, ce patrimoine, extraordinairement dense dans notre Communauté française, a tendance à disparaître, estime Christian Dupont (PS). Le ministre en charge de la Culture se garde bien

« La culture, c'est aussi ce qui façonne notre identité, singulière et universelle »

pendant de vouloir « muséaliser » ce patrimoine immatériel, au risque de le figer à jamais. Il tient juste à lui apporter la reconnaissance et les moyens utiles à son existence.

Le conseil supérieur d'ethnologie, de folklore, des arts et traditions populaires, sollicité par le ministre, a porté ses premiers choix sur des manifestations emblématiques. Notre fil conducteur a été de ne retenir que des manifestations auxquelles rien, ou si peu, ne peut être reproché du point de vue du respect de la tradition. Ce sont donc des événements intergénérationnels, bénéficiant d'un

recul d'au moins deux à trois siècles, mais qui continuent à vivre, insiste Jean-Pierre Ducastelle, son président. Ce premier recensement est loin d'être exhaustif.

D'autres proclamations suivront. Entre-temps, la Communauté française élabore les dossiers de candidature au titre de Patrimoine oral et immatériel de l'humanité cette fois de trois manifestations qu'elle vient elle-même de reconnaître. Courant 2005, l'Unesco doit se prononcer sur les ducasses de Mons et d'Ath et sur le Meyboom bruxellois. Inscrits dans une candidature multinationale, aux côtés de manifestations catalanes et françaises, ces trois-là pourraient bientôt rejoindre le carnaval binchois, déjà sacré fin 2003. •

REPÈRES

Hainaut. Le carnaval de Binche ; les ducasses de Mons et d'Ath ; les marches de Gerpinnes (Sainte-Rolende), Ham-sur-Heure (Saint-Roch), Jumet (la Madeleine) et Thuin (Saint-Roch).

Namur. Les échasseurs, la Royale Moncrabeau, les marches Notre-Dame de Walcourt et Saint-Feuillen de Fosses-la-Ville.

Liège. Les arbalétriers visétois et le carnaval de Malmedy.

Bruxelles. Le Meyboom.

Brabant wallon. Le tour Sainte-Geztrude à Nivelles.



... sans oublier, notamment, le carnaval de Malmedy, les échasseurs namurois et la ducasse de Mons. Photos Roger Millutin, Geoffroy Libert et Alain Dewez.



La Communauté française a retenu la marche de la Madeleine à Jumet, le carnaval de Binche et le Meyboom... Photos AV Press, Pierre-Yves Thienpont et Belga.



TEXTO

Tradition, récréation et identité du groupe

Voici le texte qui figure sur le parchemin délivré par le ministre de la Culture aux quinze premières manifestations reconnues « Patrimoine immatériel et oral de la Communauté française ».

En raison de sa fondation sur la tradition, de sa reconnaissance par la communauté dont elle est issue comme répondant aux attentes de cette dernière en tant qu'expression de son identité culturelle et sociale, du sentiment de conti-

nuité qu'elle procure aux individus et aux groupes qui la pratiquent, de sa récréation constante par la communauté dont elle est issue en fonction du milieu et de l'histoire de celle-ci, du mode de transmission des normes et de ses valeurs, de ses qualités esthétiques et de sa conformité aux principes des droits de l'homme, la manifestation X a été proclamée chefs-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Communauté française.



La nouvelle Audi A6. Fixez vos propres règles.

Selon quels critères peut-on dire qu'une berline trace de nouvelles voies ? Un langage visuel à couper le souffle ? Un comportement routier supérieur ? A vous de le sentir. La nouvelle Audi A6 Berline. Disponible en 2.0 TDI à partir de € 33 000 TVAC. En Location Long Terme avec kit Must à partir de € 620/mois HTVA*.

Venez la découvrir chez votre distributeur Audi.



D'oteren DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

* € 741,84 mois/TVAC. Loyer mensuel en Location Long Terme "Full Service" Audi Lease sur la base de 48 mois et 100.000 km sous réserve d'acceptation du dossier (C.B.F.A. 20172). Prix au 01.05.04. Consommation moyenne (l/100 km) : 6,0 - 11,8 /émission CO₂ (g/km) : 154 - 283.

L'avance par la technologie www.audi.be